



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019- 283 bis

Publié le 20 septembre 2019

# SOMMAIRE

## COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI

Arrêtés modificatifs relatifs à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des :

- infirmiers des Hauts-de-France
- masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France
- médecins des Hauts-de-France



Le Conseiller d'Etat,  
Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : l'arrêté du 11 décembre 2018 relatif à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France est abrogé. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France :

#### **Représentants du conseil régional de l'ordre des infirmiers :**

Assesseurs titulaires :

- Mme Véronique DUBOIS,
- Mme Isabelle GUYARD

Assesseurs suppléants :

- M. Armand DEVIGNES,
- Mme Nathalie WOJCIECHOWSKI,
- Mme Béatrice BEN,
- M. Thierry CATHRY.

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- M. André ADDA, médecin conseil – direction régionale de service médical de la région Ile de France,

Assesseurs suppléants :

- M. Philippe BOTHNER, médecin conseil – direction régionale du service médical de la région Nord-Est,
- Mme Betty LIEGEOIS, médecin conseil - direction régionale du service médical de la région Nord-Est.

**Représentants du régime de protection sociale agricole :**

Assesseur titulaire :

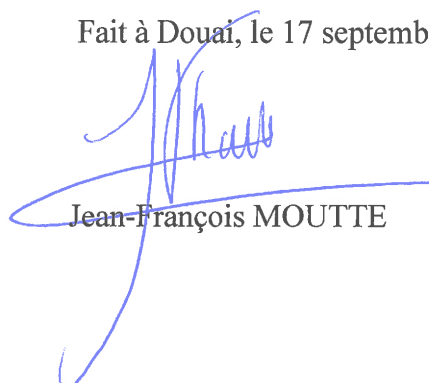
- Dr Olivier LE GAL, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes

Assesseurs suppléants :

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne.
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la région des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 17 septembre 2019



Jean-François MOUTTE



Le Conseiller d'Etat,  
Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : l'arrêté relatif à la nomination des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France du 19 août 2019 est modifié ainsi : sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France :

#### **Représentants du conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes :**

Assesseurs titulaires :

- M. Alain LAUER
- M. Philippe DEWASMES

Assesseurs suppléants :

- Mme Myriam DIALLO
- Mme Michèle HUVIG
- M. Jacques GODART
- M. Lionel JOURDON

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Dr Salwa SABET-ESKANDER, médecin conseil – Direction régionale du service médical de la région Ile de France,

Assesseur suppléant :

- Dr Loïc MONVOISIN, médecin conseil – Direction régionale du service médical de la région Bretagne,
- Dr Nathalie SERRIERE, médecin conseil – Direction régionale du service médical de la région Nord-Est

**Représentants du régime de protection sociale agricole:**

Assesseur titulaire :

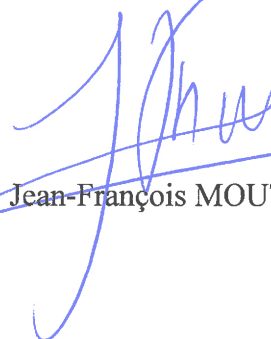
- Dr Guillaume ACHER, médecin conseil– Mutuelle sociale agricole Côtes Normandes

Assesseurs suppléants :

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne.
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 17 septembre 2019



Jean-François MOUTTE



Le Conseiller d'Etat,  
Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le conseil régional des Hauts-de-France de l'ordre des médecins ; la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : l'arrêté relatif à la désignation des assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins des Hauts-de-France du 29 avril 2019 est abrogé. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins des Hauts-de-France:

#### **Représentants du Conseil régional des Hauts-de-France de l'ordre des médecins :**

Assesseurs titulaires :

- Dr Dominique MONTPELLIER – 11 rue d'Autriche – 80090 AMIENS
- Pr Philippe WARTEL – 9 rue du Moulin – 59710 AVELIN

Assesseurs suppléants :

- Dr Géraldine JONNIAUX – 19 rue Marx Dormoy – 62575 BLENDÉCQUES
- Dr Grégory BONDU – 6 boulevard Berenger – 60190 ARSY
- Dr Georges KAZUBEK – 60 rue Léon Blum – 62940 HAILLICOURT
- Dr Caroline FLORENT BRUANDET – 24 rue Gustave Charpentier – 59170 CROIX
- Dr Solange MOORE-WIPF - 141 bis rue Jean Jaurès – 59750 FEIGNIES
- Dr Dominique RINGARD – 1 bis rue Maurice Ravel – 80080 AMIENS
- Dr Francis MEURIN – 132 rue du docteur Dhenin – 62400 BETHUNE
- Dr Olivier VERRIEST – 2 C rue Kléber – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
- Dr Jean-Willem VANDERMERSCH – 84 rue de la noire Barrière – 62910 BAYENGHEM LES EPERLECQUES

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Dr Aude GODINO, médecin conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France

**Assesseurs suppléants :**

- Dr André ADDA, médecin conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France
- Dr Philippe LAPEYRERE, médecin conseil – Direction régionale de service médical de la région Ile de France,
- Dr Philippe BOTHNER, médecin conseil – Direction régionale de service médical de la région Nord-Est,
- Dr Betty LIEGEOIS, médecin conseil – Direction régionale de service médical de la région Nord-Est,
- Dr Nathalie SERRIERE, médecin conseil – Direction régionale de service médical de la région Nord-Est.

**Représentants du régime de protection sociale agricole :****Assesseur titulaire :**

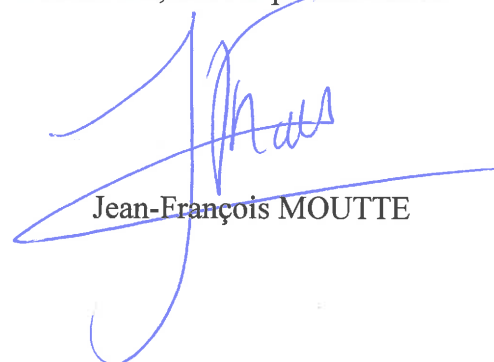
- Dr Guillaume ACHER – médecin conseil – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes

**Assesseurs suppléants :**

- Dr Nicolas DURIEZ, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Portes de Bretagne ;
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef Mutuelle sociale agricole Côtes Normandes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional des Hauts-de-France de l'ordre des médecins, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 17 septembre 2019



Jean-François MOUTTE